



**Déclaration du SNES-FSU à la CAPA des Certifié.e.s
Congés formation**

Mercredi 4 mai 2022

Madame la Rectrice,

Pour commencer, la FSU se félicite que le danger immédiat d'une accession au pouvoir de l'extrême droite à l'occasion de l'élection présidentielle, soit écarté. La FSU avait appelé à la battre politiquement, le résultat de dimanche soir est une étape qui va dans ce sens.

Cependant, le danger continue bien d'être présent et l'extrême droite de se renforcer, élection après élection. Par rapport à 2017, le total des voix qui se sont portées sur elle au premier (un suffrage exprimé sur 3) comme au second tour (42% des suffrages exprimés) est beaucoup plus important. Ce sont les politiques libérales, leur captation de toutes les richesses produites et leur lot d'individualisation et de dégradation des conditions de vie qui favorisent cette progression. C'est aussi le rejet du bilan d'Emmanuel Macron, des politiques inégalitaires, liberticides et répressives qu'il a mises en œuvre durant cinq ans qui ont poussé nombre d'électeurs et électrices à faire un tel choix.

Or, Emmanuel Macron a présenté un projet électoral qui entend bien accélérer ces politiques produisant ressentiment et désespérance sociale, aggravant les inégalités, divisant la société. Son intention affirmée pendant la campagne de continuer sa politique de casse des solidarités en remettant en cause les retraites et les services publics, en prévoyant d'accélérer la fragilisation du service public d'Éducation et du statut de ses personnels, en liant l'obtention du RSA à du travail gratuit, est inacceptable. Nous combattons pied à pied leur mise en œuvre.

Concernant plus précisément la CAPA qui nous réunit aujourd'hui, nous observons cette année l'apparition d'un barème pour départager les demandeurs à congé de formation, ce qui est une nouveauté dans le périmètre caennais de notre académie. Ce barème intègre notamment l'ancienneté de service, le nombre de demandes, le motif de la demande et la bi-admissibilité. L'existence d'un tel barème permet théoriquement une égalité de traitement des demandeurs, à supposer que ce barème ait systématiquement été pris en compte pour définir l'attribution de ces congés.

Néanmoins, pour la troisième année de sa mise en œuvre, nous constatons avec regret les ravages de la loi de Transformation de la Fonction Publique. Comme depuis quelques années dans l'Éducation nationale, les objectifs affichés par cette loi sont contredits par la réalité du terrain. Ce qui devait soi-disant rapprocher les agent·e·s et l'administration, ce qui devait établir un lien direct entre l'agent·e et son employeur, n'a fait qu'engendrer de l'incompréhension, de la suspicion et de la frustration à l'égard de l'administration qui prend chaque jour les décisions dans une opacité de plus en plus grande. Ainsi, l'indigence du document fourni ne permet pas du tout une vérification rigoureuse de la réglementation et de l'équité entre les agent·e·s. Le document dont nous disposons pour l'année scolaire 2022-2023 n'est pas réellement exploitable puisqu'ils ne peut être comparé avec le précédent (nous n'avions eu l'an dernier que la liste des demandeurs ayant eu satisfaction). De plus, le document fourni réussit l'exploit de comporter deux erreurs de barème parmi les 15 refusés. Dans ces conditions, comment s'assurer du barème des autres demandeurs ? Comment s'assurer que d'autres corrections de barème ne modifient pas la liste des admis au congé de formation ?

Enfin, comme chaque année, les élu·e·s de la FSU déplorent l'insuffisance du contingent de congés de formation qui empêchent les collègues d'accéder à une formation qui leur permet d'évoluer ou d'acquérir de nouvelles compétences. C'est d'autant plus insupportable dans un contexte où l'on en demande toujours plus aux enseignant·e·s et où la menace d'un allongement des carrières plane de nouveau. Il est impératif de permettre à tou·te·s les collègues qui le demandent d'accéder à ce droit à la formation. À l'heure où les concours de recrutement des enseignant·e·s sont loin de faire le plein, où l'on manque cruellement de professeur·e·s un peu partout – en témoignent les problèmes de remplacement constatés chaque jour sur le terrain, il est urgent de mieux traiter les agent·e·s de l'Éducation nationale : cela passe par une revalorisation réelle, à la hauteur des enjeux, et par une amélioration rapide et significative de leurs conditions de travail, incluant la formation continue.

Les élus commissaires paritaires du SNES-FSU